

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt et un novembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, SIMON, CHUPIN, BELLIOU, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER, CORNETI, DUBOIS.

Date de convocation

15 novembre 2018

A l'exception de : Mesdames CARNAC et HUCHET.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Date du
Conseil Municipal

21 NOVEMBRE 2018

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LE PAPE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

9/ EXERCICE 2018 – PARTICIPATION DE L'APCC VOILE SPORTIVE AU MEETING « PORNICHET PLEIN VOL » – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – APPROBATION

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 29

Votants ----- 31

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

EXPOSE :

L'APCC Voile Sportive a été sollicitée par la Ville de Pornichet pour participer à l'organisation du Meeting « Pornichet Plein Vol » qui a eu lieu le dimanche 19 août 2018.

L'APCC Voile Sportive a participé à de nombreuses réunions de préparation, s'est activement investie sur l'ensemble de ce projet en amont ainsi que le jour de l'événement.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Elle a eu pour mission la préparation, le stockage et l'installation des bouées en mer, la mise en sécurité et la surveillance du périmètre de sécurité maritime réglementé ainsi que la mise à disposition de personnel et la prise en charge des frais de carburant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 250 € correspondant à une partie des frais réels engagés par l'APCC Voile Sportive pour le Meeting « Pornichet Plein Vol ».

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7,
⇒ Vu la demande formulée par l'APCC Voile Sportive,
⇒ Vu l'avis de la Commission finances en date du 14 novembre 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'APCC Voile sportive d'un montant de 1 250 €.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GUGLIELMI, à signer toutes les pièces nécessaires.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.